



PROGRAMME

Parrainées par Monsieur Renaud LE BRETON DE VANNOISE,
Premier président de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Présidées par Madame Marianne FEBVRE,
Présidente de la Chambre 1-3 de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

LE MATIN (accueil à partir de 8h15)

09H00

Allocutions de bienvenue :

- ~ GRECA
- ~ Premier Président
- ~ Bâtonnière
- ~ Ouverture des travaux par Madame Marianne FEBVRE présidente de la Chambre 1-3

10H00

1. Monsieur le haut Conseiller BOYER

Les désordres : décliner leur apparence, leur caractérisation en désordres certains, futurs...

10H50

2. Me Cyrille CHARBONNEAU et M. J.P. TRICOIRE en « duo »

*La qualification des contrats et les conséquences juridiques ; cadre juridique des intervenants à l'acte de construire.
Focus sur le sous-traitant dans le cadre du 50ème anniversaire de la Loi du 31/12/1975, responsabilités et assurances*

12H00

3. Me Juliette MEL

Les contrats et les responsabilités du contrôleur technique, de l'assistant du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué (allusion à l'arrêt du 05/12/2024)

12 H 50 : DÉJEUNER

L'APRÈS-MIDI (à partir de 14h30)

4. Me A-C. HAMDI

Le jurisprudence de l'année écoulée ; focus dans le cadre du 50ème anniversaire de la Loi sur la sous-traitance des quelques arrêts relatifs à la protection financière du sous-traitant.

15 H 15

5. Table ronde à caractère technique (financier) sur les préjudices immatériels dans les dossiers construction , focus sur la perte d'exploitation.

Monsieur Jean-Marc DAUPHIN, expert-comptable de justice agréé par la Cour de cassation,

Madame Muriel CHAGNY professeure à l'université de VERSAILLES

Madame Sonia FERRAZ DA GRACA directrice des règlements au sein d'ALLIANZ Assurance Construction

Maître HAMDI avocat au barreau d'AIX

Monsieur Robert GIRAUD expert construction agréé par la Cour de cassation

17 H 00

6. Questions-réponses et conclusion de Madame la présidente Marianne FEBVRE.

17 H 30 : FIN DU COLLOQUE



Groupement des experts
près la cour d'appel
d'Aix-en-Provence



BARREAU
Aix-en-Provence

www.greca.fr